



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

## Madrid (Espagne) 26-30 novembre 2021



Assemblée  
Point 2

A/143/2-P.5  
26 novembre 2021

## Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

### Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire présentée par le Groupe africain

En date du 26 novembre 2021 le Président de l'UIP a reçu du Président du Groupe africain une demande d'inscription, accompagnée des documents à l'appui, à l'ordre du jour de la 143<sup>e</sup> Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19".

Les délégués à la 143<sup>e</sup> Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution à l'appui de cette demande (Annexe III).

La 143<sup>e</sup> Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande du Groupe africain le samedi 27 novembre 2021.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat de l'UIP communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée.
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet.
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

**COMMUNICATION ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DE L'UIP  
PAR LE PRÉSIDENT DU GROUPE AFRICAIN**

26 novembre 2021

Monsieur le Président,

Au nom du Groupe africain et, en fait, en mon nom personnel, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma sincère reconnaissance, ainsi qu'au Parlement espagnol, pour l'excellente hospitalité et les dispositions logistiques prises à l'occasion de la 143<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Permettez-moi également de vous exprimer ma gratitude pour votre présence à la réunion du Groupe africain hier et pour nous avoir informés des activités que vous avez menées pour faire avancer le mandat de l'UIP.

Conformément à la Convocation No. A/143/C.1 du 15 octobre 2021, concernant les points d'urgence, qui prévoit que "tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée" et que "toutes les propositions de point d'urgence doivent être présentées au Secrétariat de l'UIP au plus tard à 17 heures le vendredi 26 novembre", le Groupe africain aimerait saisir cette occasion pour proposer un point d'urgence intitulé :

**"Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19"**.

Nous sommes fermement convaincus que la lutte contre la pandémie de COVID-19 est largement entravée par un accès inéquitable aux vaccins, en particulier pour les populations du monde en développement, notamment en Afrique, où l'accès aux vaccins est actuellement inférieur à 3 pour cent pour l'ensemble du continent. Cela compromet le principe du programme de développement post-millénaire, qui consiste à "ne laisser personne et aucun lieu de côté". Il est banal de mentionner que les disparités actuelles en matière d'accès aux vaccins perpétuent la pauvreté et les inégalités, en particulier lorsque l'accès aux vaccins est biaisé au détriment des pays en développement. Une telle situation est un affront au droit humain à la santé et à la vie.

Notre vision à l'UIP est "Pour la démocratie. Pour tous". Cela nous enjoint donc d'œuvrer à la construction d'un monde juste et équitable, qui doit faire sien l'esprit de solidarité et de multilatéralisme. À cet égard, nous pensons que notre proposition de point d'urgence est non seulement urgente et d'actualité au vu des ravages de la pandémie, mais qu'elle répond également à notre vision de l'UIP en matière de développement inclusif.

Nous nous réjouissons de votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Abubakar Hassan FULATA  
Président du Groupe africain

## **MOBILISER UN SOUTIEN PARLEMENTAIRE MONDIAL EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ VACCINALE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19**

### ***Mémoire explicatif présenté par le Groupe africain***

La pandémie de COVID-19 nous a tous touchés d'une manière ou d'une autre, certains plus gravement que d'autres. Ce qui a commencé comme une crise sanitaire s'est lentement mais résolument transformé en une crise économique mondiale et en une crise du développement pour l'Afrique. Cette situation a été exacerbée par la vulnérabilité de l'Afrique aux crises en raison de la fragilité des systèmes de santé du continent, des économies largement informelles et d'une forte dépendance au tourisme et au commerce, qui ont subi les effets négatifs de la fermeture des frontières. La pandémie de COVID-19 a donc mis à nu les vulnérabilités, les inégalités et les exclusions existantes et en a révélé de nouvelles. Elle a également mis en évidence la nécessité pour le monde de revoir ses priorités en matière de développement, ainsi que l'importance de la solidarité, de la coopération et de la collaboration mondiales pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à toute autre crise qui pourrait survenir à l'avenir.

Or, malgré ce scénario, le déploiement mondial des vaccins progresse à deux rythmes nettement différents, ce qui se traduit par un fossé évident entre l'Afrique et le reste du monde. Selon la Banque mondiale et le tableau de bord de la vaccination de l'OMS, sur les 6,4 milliards de doses de vaccin administrées dans le monde, seuls 2,5 pour cent l'ont été en Afrique - alors que le continent représente un peu plus de 17 pour cent de la population mondiale<sup>1</sup>. À ce jour, moins de 2 pour cent des personnes vivant dans les pays africains à faible revenu ont été entièrement vaccinées, et les taux de vaccination sont encore inférieurs à 1 pour cent dans de nombreux pays. Pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure d'Afrique, le chiffre est inférieur à 10 pour cent. En comparaison, plus de 60 pour cent de la population des économies avancées est vaccinée.

Le 16 avril 2021, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, le Dr Tedros Adhamon Ghebreyesus, a souligné que sur les 832 millions de doses de vaccin administrées au cours de la seule année 2021, 82 pour cent sont allés à des pays à revenu élevé ou moyen supérieur, tandis que seulement 0,2 pour cent ont été envoyés à leurs équivalents à faible revenu. Dans les seuls pays à revenu élevé, 1 personne sur 4 a été vaccinée, un taux qui chute précipitamment à 1 sur 500 dans les pays plus pauvres<sup>2</sup>.

Alors que les faibles taux de vaccination de l'Afrique menacent des vies et des moyens de subsistance, avec des conséquences pour la reprise en Afrique ainsi que pour la reprise économique mondiale, étant donné que personne n'est à l'abri de la pandémie tant que tout le monde n'est pas couvert. Ce qui rend la situation encore plus tragique, ce sont les récentes projections selon lesquelles les pays hautement vaccinés disposent actuellement de 300 millions de doses de vaccins stockées et ce chiffre dépassera le milliard d'ici la fin de l'année<sup>3</sup>. À l'heure de la pénurie de vaccins sur le continent africain et dans de nombreux autres pays à revenu faible ou intermédiaire inférieur, il est urgent de trouver des solutions collectives pour accélérer la livraison de vaccins aux pays qui en ont le plus besoin.

Dans ce contexte, la Stratégie de l'OMS pour parvenir à une vaccination mondiale contre la COVID-19 d'ici à la mi-2022 décrit le chemin que nous devons parcourir tous ensemble pour atteindre les objectifs de vaccination de 40 pour cent de la population de chaque pays d'ici à la fin de cette année, et de 70 pour cent d'ici au milieu de l'année prochaine. L'OMS avait également fixé un objectif pour que tous les pays vaccinent 10 pour cent de leur population d'ici la fin septembre 2021. Cinquante-six pays effectivement exclus du marché mondial des vaccins n'ont pas été en mesure d'atteindre cet objectif et, malheureusement, la majorité d'entre eux se trouvent en Afrique. Encore plus de pays de ce continent risquent de manquer les objectifs de l'OMS de vacciner 40 pour cent de la population de chaque pays d'ici la fin de cette année, et 70 pour cent d'ici le milieu de l'année prochaine.

<sup>1</sup> Voir : <https://blogs.worldbank.org/voices/tackling-vaccine-inequity-africa>.

<sup>2</sup> Voir : <https://www.un.org/press/en/2021/ecosoc7039.doc.htm>.

<sup>3</sup> Voir : <https://journals.plos.org/globalpublichealth/article?id=10.1371/journal.pgph.0000032#pgph.0000032.ref001>.

Il existe sans aucun doute suffisamment de doses de vaccins dans le monde pour diminuer la transmission et sauver de nombreuses vies, si celles-ci vont aux personnes qui en ont le plus besoin dans le monde. À la fin du mois de septembre, près de 6 milliards et demi de doses avaient déjà été administrées dans le monde. La production mondiale de vaccins atteignant désormais près de 1,5 milliard de doses par mois, l'offre est suffisante pour atteindre les objectifs mondiaux, à condition qu'ils soient distribués équitablement<sup>4</sup>. Malheureusement, la plupart des fabricants ont largement ignoré les possibilités de partage de la technologie et du savoir-faire ainsi que les licences privilégiant la santé publique, malgré la mise en place d'un certain nombre de mécanismes, notamment le Groupement d'accès aux technologies COVID-19 et le pôle de transfert de technologie des vaccins à ARNm. L'incapacité mondiale à partager équitablement les vaccins ainsi que le refus d'assouplir ou de renoncer temporairement aux brevets sur les vaccins et de partager la technologie font payer un lourd tribut à certaines des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. L'apparition de nouveaux variants préoccupants signifie que les risques d'infection ont augmenté dans tous les pays pour les personnes qui ne sont pas encore protégées par la vaccination. L'accès mondial aux vaccins COVID-19 offre le meilleur espoir de ralentir la pandémie de coronavirus, de sauver des vies et d'assurer une reprise économique mondiale. Pour reprendre les mots du Dr Ghebreyesus, "ce n'est pas un problème d'approvisionnement, c'est un problème d'allocation"<sup>5</sup>.

Cette situation a été exacerbée par la réponse anormalement lente des Membres de l'OMC à la demande de l'Inde et de l'Afrique du Sud d'approuver une dérogation temporaire d'urgence à certaines règles relatives aux droits de propriété intellectuelle afin que le transfert de technologie médicale puisse être accordé pendant la pandémie. Cela permettrait aux pays africains de produire des vaccins fabriqués à l'origine par d'autres fabricants et cette augmentation de la production permettrait, à son tour, d'accéder directement à la technologie et de la partager tout en facilitant l'approvisionnement. Cela permettrait également de réduire les prix des vaccins et d'accélérer la distribution à tout le monde, où que ce soit.

Dans ce contexte, le Groupe africain réitère l'appel retentissant de l'OMS selon lequel le moyen le plus rapide de mettre fin à la pandémie est de faire en sorte que les vaccins soient disponibles pour tous, partout. Mais, à l'heure actuelle, seuls quelques pays ont un accès généralisé aux vaccins, ce qui signifie que le virus continuera à muter, à traverser les frontières et à entraîner des ravages pour tout le monde, partout. En tant qu'institution représentative mondiale, l'UIP a la responsabilité vitale d'adopter une position collective pour l'humanité en appelant les pays et les entreprises qui contrôlent l'approvisionnement mondial en vaccins à travailler ensemble pour mettre les outils de lutte contre la COVID-19 entre les mains du plus grand nombre possible de personnes, et notamment la renonciation aux droits de brevet. L'équité vaccinale ne peut qu'accélérer la fin de la pandémie. La réalisation des objectifs de l'OMS en matière d'équité vaccinale augmentera considérablement l'immunité de la population dans le monde, protégera les systèmes de santé, permettra aux économies de redémarrer pleinement et réduira le risque d'apparition de nouveaux variants. En tant que parlementaires et représentants élus du peuple, au-delà des impératifs moraux et économiques pour agir, nous devons garder à l'esprit que "personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas". En conséquence, le Groupe géopolitique africain présente le point d'urgence ci-joint.

---

<sup>4</sup> Voir : <https://www.who.int/campaigns/vaccine-equity>.

<sup>5</sup> Voir : <https://www.who.int/director-general/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---7-october-2021>.

## MOBILISER UN SOUTIEN PARLEMENTAIRE MONDIAL EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ VACCINALE DANS LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19

### *Projet de résolution présenté par le GROUPE AFRICAÏN*

La 143<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *rappelant* que le droit de jouir du meilleur état de santé et de bien-être physique, mental et social possible est un droit humain fondamental consacré par l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'Objectif de développement durable 3, la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, la majorité des constitutions nationales et d'autres traités et accords internationaux dont les Membres de l'UIP sont signataires,
- 2) *rappelant également* que ce droit est accordé à tous les êtres humains sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de handicap, de naissance ou de toute autre situation,
- 3) *consciente* que le 23 septembre 2019, les dirigeants du monde entier ont approuvé une déclaration politique détaillée sur la santé lors de la réunion de haut niveau de l'ONU sur la couverture sanitaire universelle, sur le thème *Couverture sanitaire universelle : œuvrer ensemble pour un monde en meilleure santé*, dans laquelle ils se sont engagés à coopérer pour renforcer les systèmes de santé afin de les rendre équitables, résilients et capables de répondre aux besoins de tous, ce qui constitue une priorité essentielle en matière de développement international,
- 4) *rappelant* que l'UIP a adopté lors de sa 141<sup>e</sup> Assemblée, qui s'est tenue en octobre 2019 à Belgrade (Serbie), une résolution historique intitulée *Réaliser l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 : le rôle des parlements pour garantir le droit à la santé*, laquelle prie les parlements de prendre toutes les mesures juridiques et politiques nécessaires pour la mise en place de la CSU et pour lever les entraves s'opposant à l'accès universel à la santé,
- 5) *notant* que la pandémie de COVID-19 met durablement à l'épreuve les systèmes de santé du monde entier, tout comme notre engagement, en paroles et en actes, à réaliser la couverture sanitaire universelle et à lever les entraves s'opposant à l'accès universel à la santé en pareille période de crise,
- 6) *préoccupée* par le risque que le nationalisme ou l'apartheid vaccinal ne prolonge la crise sanitaire et du développement, le ralentissement économique et la souffrance provoqués par la pandémie de COVID-19 en Afrique et que l'absence d'équité vaccinale ne se traduise en outre par des inégalités économiques et sociales se soldant par de nouveaux décès et une hausse de la pauvreté sur le continent,
  1. *prie* les pays disposant de vaccins en quantité plus que suffisante pour leur population de donner la priorité à des contrats avec le programme d'accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX) et le Fonds africain pour l'acquisition des vaccins, pour livrer et donner des doses et faire en sorte que davantage de dons puissent être fournis aux pays d'Afrique et à d'autres pays dans le besoin ;
  2. *encourage* les fabricants de vaccins à publier des prévisions de fourniture régulières et claires, sachant qu'en raison du manque de transparence et de redevabilité qui a entouré les contrats de vaccins, il est arrivé que des pays en développement paient plus cher les vaccins que des pays plus riches ;

3. *engage* l'Organisation mondiale du commerce à approuver dans les meilleurs délais une dérogation à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), une telle dérogation étant en totale conformité avec le Programme 2030, et clairement présentée par la cible 3b) de l'Objectif de développement durable 3 comme une première étape vers la mise au point de vaccins pour tous en permettant aux pays africains et à d'autres pays de produire des vaccins ;
4. *implore* les parlementaires de tirer parti de leur rôle législatif pour supprimer, dans leurs pays respectifs, toute restriction d'exportation ou autre barrière commerciale portant sur les vaccins contre la COVID-19 et les intrants essentiels à leur production ;
5. *encourage* les fabricants de vaccins à partager les technologies, le savoir-faire et les licences relevant de la santé publique, et à soutenir une dérogation aux droits de propriété intellectuelle afin d'augmenter la production de vaccins.